



A PROPOS DES MEMBRES DU COLLECTIF INTERFEDERAL SOCIAL, MEDICO-SOCIAL ET SANITAIRE PRIVE NON-LUCRATIF BRETON

ADEDOM :

Reconnue d'utilité publique depuis 1938, Adédom Fédération nationale représente plus de 749 services et 318 associations et organismes gestionnaires publics et privés à but non lucratif qui sont représentés dans plus de 90 départements, incluant les territoires ultra-marins. Ces structures emploient près de 30 000 salariés en France métropolitaine et dans les collectivités d'outre-mer. 4 000 bénévoles participent à la vie des associations du réseau.

- ✓ 85 % des structures proposent des services à la personne
- ✓ 83 % des structures interviennent auprès des personnes âgées et/ou des personnes en situation de handicap
- ✓ 33 % sont des services de soins à domicile (Centres de Soins Infirmiers et Services de Soins infirmiers A Domicile)
- ✓ 20 % des structures interviennent auprès des familles

Site internet : www.adedom.fr

Contact : Elise GOUGEON, Déléguée régionale – 07 85 34 32 84 - direction@proximservices-lorient.fr

APF France handicap :

Créée en 1933 par quatre jeunes prêts à « risquer l'impossible », connue et reconnue jusqu'en avril 2018 sous le nom d'Association des Paralysés de France, APF France handicap rassemble aujourd'hui 100 000 acteurs : adhérent.e.s, élu.e.s, salarié.e.s, bénévoles et volontaires, usager.e.s, sans compter ses dizaines de milliers de donateurs, donatrices et sympathisant.e.s.

APF France handicap porte des valeurs humanistes, militantes et sociales et un projet d'intérêt général, celui d'une société inclusive et solidaire.

APF France handicap intervient dans tous les domaines de la vie quotidienne, au niveau international, national, régional et départemental, tant par le biais de ses délégations et de son siège que par ses services et établissements médico-sociaux ainsi que ses entreprises adaptées.

Grâce à son réseau national de proximité de plus de 550 structures, APF France handicap est engagée au quotidien, avec et pour les personnes en situation de handicap et leurs proches. En Bretagne, c'est près de 2 000 adhérents et 1 500 personnes accompagnées.

Site internet : www.apf-francehandicap.org

Contact : Jean-François DIETRICH, Directeur régional – 06.87.73.25.28 – jean-francois.dietrich@apf-asso.fr

CNAPE :

Créée en 1948, la CNAPE est une fédération nationale d'associations qui accompagnent et accueillent les enfants, adolescents et jeunes adultes en difficulté.

Son action s'inscrit dans le respect de la CIDE et dans le cadre des politiques publiques relatives à l'enfance et à la jeunesse. Les champs d'intervention de la CNAPE concernent la prévention, la protection de l'enfance, la justice pénale des mineurs, l'enfance et la jeunesse en situation de handicap et de vulnérabilité, la jeunesse confrontée à des difficultés d'insertion. Ils portent également sur l'environnement des enfants et des jeunes qui peut influencer sur leur développement et leur bien-être, comme par exemple, l'accompagnement des familles.

S'appuyant sur l'expérience et le savoir-faire de ses adhérents, la CNAPE est leur porte-parole et les représente auprès des pouvoirs publics. Force de propositions, elle s'engage activement dans le débat public.

La CNAPE est reconnue d'utilité publique par décret du 17 septembre 1982.

NOTRE RÉSEAU : La CNAPE constitue un ensemble associatif dynamique et engagé. Elle est représentée dans les territoires par des délégués régionaux et départementaux. La CNAPE fédère plus de 130 associations qui gèrent plus de 1 000 établissements et services, 13 fédérations et mouvements, une association nationale d'usagers et des personnes qualifiées.

NOS OBJECTIFS D'ACTION :

Investir le champ des politiques publiques relatives à l'enfance et à la jeunesse pour :

- Assurer la protection des enfants et des jeunes.

- Promouvoir le respect de leurs droits et la réponse à leurs besoins fondamentaux.
- Participer à leur éducation et les accompagner vers leur autonomie.
- Contribuer à leur bien-être et à leur bientraitance.

Site internet : www.cnape.fr

Contact : Emmanuel PANIS, Délégué régional - 06.26.89.01.46 - e.panis@cnape.fr

FAS Bretagne :

Notre objet :

La Fédération des Acteurs de la Solidarité Bretagne se donne pour objet de fédérer toutes initiatives visant à favoriser la dignité, l'épanouissement, l'autonomie de toute personne seule, en couple ou famille, et en difficulté d'adaptation ou d'insertion sociale, sans distinction de quelque nature que ce soit, et de participer au développement d'une société toujours plus inclusive.

Nos missions :

- Interpeller tous les acteurs de la société pour construire des politiques publiques ambitieuses de lutte contre l'exclusion et la pauvreté.
- Sensibiliser l'opinion publique et les décideurs aux situations de détresse sociale, en étant force d'action, de proposition et de mobilisation.
- Dénoncer les décisions et les actions qui tendent à accroître l'exclusion et les inégalités sociales.
- Représenter ses adhérents au sein de nombreuses instances régionales et départementales. Elle intervient auprès des pouvoirs publics pour que soient affectés les moyens nécessaires à une prise en charge de qualité des personnes les plus défavorisées.
- Analyser et évaluer les actions et les dispositifs mis en place. Ainsi, elle se veut un véritable observatoire dynamique de l'exclusion et de l'insertion tout en faisant évoluer le travail des acteurs et progresser les politiques sociales.
- Former et conseiller. Elle propose diverses formations destinées aux acteurs associatifs, salariés et bénévoles, et exerce une fonction de conseil auprès de ses adhérents.
- Informer grâce à son site <http://www.federationsolidarite.org> qui traite de l'actualité du secteur de l'action sociale.

Site internet : www.federationsolidarite.org

Contact : Valérie HAMDI, Déléguée régionale - 06.17.52.42.15 - bretagne@federationsolidarite.org

FEHAP :

La FEHAP, Fédération de référence du secteur privé solidaire en santé, rassemble plus de 5 000 établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux œuvrant au sein de 1500 organismes gestionnaires.

En Bretagne, la FEHAP représente 215 établissements et services gérés par 80 organismes gestionnaires. Ce sont :

- Plus de 12 000 professionnels qui garantissent ainsi à tous chaque jour un égal accès aux soins et à l'accompagnement, quel que soit l'âge, le handicap, la pathologie ou la situation sociale, sur le territoire breton.
- 15 100 lits et places dont 48% en établissements et services pour personnes âgées, 28% en établissements de santé, 22% en établissements et services pour personnes en situation de handicap (adultes et enfants)

Site internet : www.fehap.fr

Contact :

Hélène BLAIZE, Déléguée régionale : 06.25.29.05.88 – helene.blaize@ildys.org

Alexandra THOMAS, Chargée de mission - 06.38.79.28.36 – alexandra.thomas@fehap.fr

FISAF :

La FISAF, Fédération nationale pour l'Inclusion des Personnes en situation de handicaps sensoriels et DYS, Association loi 1901 et reconnue d'utilité publique, fédère 190 associations, établissements et services qui accueillent, forment et accompagnent plus de 17 000 personnes en situation de handicap sensoriel grâce à un réseau de 6 500 professionnels experts en déficience sensorielle.

Ses adhérents sont des personnes morales, constituées par des associations, des institutions, des fondations, des établissements et des services qui accompagnent des enfants, adolescents, adultes et aînés en situation de handicap sensoriel et DYS.

Le Conseil d'Administration de la FISAF est présidé par Philippe Calmette, la direction générale est assurée par Florence Delorière, l'administrateur de la région Grand Ouest est Marie-Laure Le Corre. Le projet de la FISAF inscrit son action dans le cadre de la Convention Internationale des Droits des personnes handicapées et de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Elle s'inscrit également dans les valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire et fonde son action sur une dynamique de services à son environnement, tant auprès de ses adhérents que de ses partenaires et des acteurs de la société civile, destinée à promouvoir une société plus inclusive. Sa logique d'intervention est basée, depuis plusieurs années, sur les capacités et les compétences des personnes accompagnées dans une démarche de parcours.

Site internet : www.fisaf.asso.fr

Contact : Marie-Laure LE CORRE, Administratrice – 07.61.67.68.70 – 02.97.56.66.52 – dg@agd56.fr

FNAT :

La FNAT est une Association Loi 1901, qui fédère 136 Associations et Services mandataires judiciaires à la protection des majeurs (SMJPM), sur l'ensemble du territoire national, qui totalisent plus de 150 000 mesures de protection (sauvegarde de justice, tutelle et curatelle). Fondée en 1982, elle intervient exclusivement sur la protection juridique des personnes vulnérables. Force de proposition et interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur les questions de la Protection Juridique, la FNAT représente et défend les intérêts des services MJPM auprès des Ministères compétents (Justice et Affaires Sociales) et des autres acteurs du secteur. Elle œuvre pour accompagner les professionnels des services MJPM, développer la connaissance et la reconnaissance du métier et à renforcer les bonnes pratiques ainsi qu'une Ethique professionnelle spécifique à la PJM.

Site internet : www.fnat.fr

Contact : Véronique POEHR, référente territoriale – v.poehr@acap22.fr

Mutualité Française :

La Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles en France. Au-delà de la complémentaire santé, les mutuelles gèrent des établissements hospitaliers, des services dédiés à la petite enfance et des crèches, des centres dentaires, des centres spécialisés en audition et optique, des structures et services tournés vers les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées.

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale et couvrent près d'un français sur deux.

En Bretagne, la Mutualité Française représente 150 mutuelles, 180 services de soin et d'accompagnement, 250 actions de prévention par an et 4000 salariés.

Contact :

Marie YEU, Directrice régionale. myeu@bretagne.mutualite.fr

Jérôme BLIN, chargé de communication. jblin@bretagne.mutualite.fr

Nexem :

Nexem est la principale organisation professionnelle des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire privé à but non lucratif. Nexem entend faire évoluer la fonction employeur pour mieux répondre aux attentes des personnes accueillies et accompagnées dans les établissements et services. Son ambition : promouvoir le modèle associatif comme une réponse efficiente à l'accompagnement des plus fragiles, au service d'une société inclusive. En Bretagne, Nexem représente et défend les intérêts de 520 établissements et services, relevant de 87 associations gestionnaires. Ces différentes structures emploient plus de 17 000 professionnels et accompagnent plus de 26 000 personnes, principalement dans les secteurs du handicap, de la protection de l'enfance et de l'adulte, et de l'insertion.

Site internet : www.nexem.fr

Contact : François BEUZIT, Conseiller territorial - 07.87.23.93.25 - f.beuzit@nexem.fr

UNA Bretagne :

L'Union Régionale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles (UNA Bretagne) est une association à but non lucratif.

UNA Bretagne représente 47 structures adhérentes, spécialisées en aide et en soin, qui emploient 5 500 professionnels et accompagnent 32 000 personnes âgées, personnes en situation de Handicap et familles.

Les structures adhérentes à UNA Bretagne gèrent des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), des services de Soins Infirmiers à domicile (SSIAD), des Services Polyvalents d'Aide et de Soins A Domicile (SPASAD), des Centres de Santé (CSI-CSP), un Hôpital à Domicile (HAD), des services d'accompagnement aux familles.

L'activité réalisée par les services est de 4 015 500 heures d'Aide et 1 250 000 heures de Soins (3711 places).

Contact : Anne-Charlotte CADE, Directrice – 06 07 12 39 67 – ac.cade@una-bretagne.fr

UNAPEI Bretagne :

Mouvement de 900 000 personnes en situation de handicap, familles, amis, professionnels et bénévoles, l'Unapei œuvre, depuis 60 ans, pour que les personnes en situation de handicap intellectuel et cognitif (Troubles du Neuro-Développement), en situation de handicap psychique ou de polyhandicap accèdent aux mêmes droits que tous. Son réseau de 350 associations membres innove sur tous les territoires et construit des solutions d'accompagnement évolutives et adaptées à chaque étape de la vie des personnes en situation de handicap pour agir contre l'isolement et l'exclusion sociale.

L'UNAPEI BRETAGNE représente ce mouvement familial en région et a vocation à défendre les intérêts et droits des personnes fragilisées ou en situation de handicap ainsi qu'à soutenir et animer ses 12 associations adhérentes (s'occupant de plus de 8 600 personnes accompagnées et 10 300 mesures de protection via plus de 180 dispositifs et 3 900 professionnels).

Contact : Jack MEUNIER, Président & Elodie GRUEL, Déléguée régionale – unapeibretagne@adapei35.asso.fr – 06.30.36.82.52 – 02.99.86.17.41

URIOPSS Bretagne :

Fondée en 1950, l'URIOPSS Bretagne est une association Loi 1901. Elle a pour vocation d'unir, de défendre et de valoriser les acteurs privés non lucratifs de la solidarité et de la santé en Bretagne. Elle porte auprès des pouvoirs publics la voix collective des associations des secteurs sanitaire, social et médico-social, engagées aux côtés des personnes vulnérables et fragiles. Présente sur l'ensemble du territoire breton, l'URIOPSS regroupe 200 structures Privées Non Lucratives (Associations, Fondations, Congrégations) gérant plus de 1 300 établissements et/ou services. Ils emploient plus de 35 000 salariés et représentent près de 7 000 responsables bénévoles engagés et désintéressés. Son expérience, sa connaissance du terrain, ses valeurs humanistes et ses adhérents font de l'URIOPSS un observateur privilégié des besoins sociaux et un acteur majeur du monde associatif et de l'économie sociale et solidaire.

Contact :

Joël GORON, Président

Nathalie PERRET-LAUNAY, Directrice

02 99 87 51 52 - uriopss@uriopss-bretagne.fr